

# SOMMAIRE

|   |               |
|---|---------------|
| <b>1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS</b> .....                   | <b>p. 9</b>   |
| <b>2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....         | <b>p. 29</b>  |
| <b>3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> .....                     | <b>p. 51</b>  |
| <b>4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN</b> .....                  | <b>p. 81</b>  |
| <b>5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL</b> ..... | <b>p. 115</b> |
| <b>6# SOLIDARITÉS</b> .....                                     | <b>p. 141</b> |
| <b>7# MOBILITÉS</b> .....                                       | <b>p. 189</b> |
| <b>8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE</b> .....                | <b>p. 217</b> |
| <b>9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME</b> .....                         | <b>p. 231</b> |
| <b>10# SPORTS</b> .....   | <b>p. 247</b> |
| <b>11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON</b> .....                     | <b>p. 265</b> |
| <b>12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE</b> .....                      | <b>p. 269</b> |

# SOMMAIRE

## **1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS ..... p. 9**

### **# LABELS**

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

### **# IMAGE**

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

### **# PARTENARIATS**

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

## **2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... p. 29**

### **# AGRICULTURE**

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

### **# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

## **3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE ..... p. 51**

### **# UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU**

- 3.1 - Eau potable
- 3.2 - Assainissement collectif
- 3.3 - Aménagement des rivières
- # UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
- 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
- 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
- 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
- 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

### **# UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR**

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

# SOMMAIRE

## **4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN ..... p. 81**

### **# UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE**

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

### **# RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT**

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

### **# LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES**

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

## **5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL ..... p. 115**

### **# JEUNESSE / ÉDUCATION**

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

### **# IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL**

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

# SOMMAIRE

|  |               |
|--|---------------|
| <b>6# SOLIDARITÉS</b> .....  | <b>p. 141</b> |
| 6.1 - Développement social et local et innovation territoriale                                     |               |
| 6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles                                    |               |
| 6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales                        |               |
| <b># ENFANCE ET FAMILLE</b>  |               |
| 6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance   |               |
| 6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse                             |               |
| 6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »   |               |
| 6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants                        |               |
| 6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés  |               |
| <b># EMPLOI ET INSERTION</b>   |               |
| 6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement                                    |               |
| 6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social   |               |
| 6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA  |               |
| 6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion                                   |               |
| <b># VIEILLESSE ET HANDICAP</b>  |               |
| 6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées                   |               |
| 6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge                             |               |
| 6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie                              |               |
| 6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD  |               |
| 6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours<br>des personnes âgées   |               |
| 6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap                      |               |
| <b>7# MOBILITÉS</b> .....  | <b>p. 189</b> |
| <b># INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</b>   |               |
| 7.1 - Modernisation du réseau routier départemental  |               |
| 7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron  |               |
| 7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI   |               |
| 7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération                           |               |
| 7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département                   |               |
| 7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h                        |               |
| <b># MOBILITÉS DOUCES</b>  |               |
| 7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces  |               |
| 7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces  |               |
| 7.9 - Aménagements cyclables   |               |
| 7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins<br>de mobilité |               |
| <b># TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE</b>  |               |
| 7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur  |               |

# SOMMAIRE

## **8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE** ..... p. 217

### **# NUMÉRIQUE**

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

### **# INNOVATION / ÉNERGIES**

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

## **9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME** ..... p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

## **10# SPORTS** ..... p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et évènements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

## **11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON** ..... p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale  
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

## **12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE** ..... p. 269

### **# FINANCES**

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

### **# RESSOURCES HUMAINES**

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collègues

# ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigüe de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

**Arnaud VIALA**  
Président du Département

**Défi #3**

# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**L'Aveyron  
se bouge!**

12 DÉFIS POUR  
FAIRE VIBRER L'AVEYRON





# #3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## #UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

Eau potable

Assainissement collectif

Aménagement des rivières

## #UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Limitier l'imperméabilisation  
des espaces publics

Agir sur le patrimoine  
départemental

Equiper les bâtiments  
départementaux de  
panneaux photovoltaïques

Infrastructures  
de Recharges pour  
Véhicules Electriques - IRVE

Développement durable  
et amélioration du cadre de vie

# #3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## #UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

Préservation et valorisation  
de la biodiversité

Aménagement et valorisation  
des espaces naturels sensibles

MICROPOLIS  
vitrine départementale

Éducation à l'environnement  
et au développement durable

Plan départemental  
des itinéraires de promenade  
et de randonnée

Embellissement des villages  
et concours départemental  
du fleurissement

# #3 EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## #UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU

|                                 | POUR QUI ?                                  | POUR QUOI ?  | N° DE FICHE |
|---------------------------------|---|--|-------------|
| <b>Eau potable</b>              | Communes rurales et groupements de communes | Assurer l'approvisionnement en eau des Aveyronnais et des activités. | <b>#3.1</b> |
| <b>Assainissement collectif</b> | Communes rurales et groupements de communes | Préserver la qualité de l'eau et des usages.                         | <b>#3.2</b> |
| <b>Aménagement des rivières</b> | Syndicats de bassins versants               | Préserver et améliorer le fonctionnement de nos cours d'eau.         | <b>#3.3</b> |

# #UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

|   | POUR QUI ?  | POUR QUOI ?   | N° DE FICHE |
|---|---|---|-------------|
| <b>Limiter l'imperméabilisation des espaces publics</b>                 | Usagers (public, partenaires, élèves...)<br>Agents du Département | Limiter / diminuer les surfaces imperméabilisées des espaces publics départementaux.    | <b>#3.4</b> |
| <b>Agir sur le patrimoine départemental</b>                             | Usagers (public, partenaires, élèves...)<br>Agents du Département | Améliorer les performances énergétiques et l'impact carbone du patrimoine bâti.         | <b>#3.5</b> |
| <b>Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques</b> | Département de l'Aveyron  | Améliorer le bilan GES du patrimoine bâti départemental et public.                      | <b>#3.6</b> |
| <b>Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques - IRVE</b>   | Les Aveyronnais   | Favoriser le déploiement des véhicules électriques.                                     | <b>#3.7</b> |
| <b>Développement durable et amélioration du cadre de vie</b>            | Les Aveyronnais<br>Usagers des infrastructures                    | Préservation de l'environnement dans le cadre des chantiers routiers, de l'entretien... | <b>#3.8</b> |

# #UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR

|   | POUR QUI ?  | POUR QUOI ?  | N° DE FICHE  |
|---|---|--|--------------|
| <b>Préservation et valorisation de la biodiversité</b>                        | Aveyronnais, scolaires, touristes, associations départementales | Mettre en valeur les richesses naturelles du Département.                              | <b>#3.9</b>  |
| <b>Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles</b>             | Communes, associations  | Protéger et mettre en valeur des sites naturels patrimoniaux.                          | <b>#3.10</b> |
| <b>MICROPOLIS vitrine départementale</b>                                      | Aveyronnais, Visiteurs  | Faire une vitrine du développement durable Aveyronnais.                                | <b>#3.11</b> |
| <b>Éducation à l'environnement et au développement durable</b>                | Associations  | Faire évoluer les comportements des Aveyronnais jeunes et moins jeunes.                | <b>#3.12</b> |
| <b>Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée</b>        | Communes, associations départementales                          | Recenser et aménager les chemins ruraux.   | <b>#3.13</b> |
| <b>Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement</b> | Communes  | Encourager un cadre de vie favorable à l'attractivité et au bien-être des Aveyronnais. | <b>#3.14</b> |

# UNE NOUVELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

L'Aveyron possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, très largement marqué par les activités humaines qui ont permis des évolutions harmonieuses de nos paysages. Ce patrimoine reste néanmoins souvent fragile, soumis à des contraintes qu'il convient de maîtriser si l'on ne veut pas courir le risque de déséquilibres nuisibles.

C'est la chance du Département de pouvoir aujourd'hui prendre cet héritage partagé en exemple du développement durable des territoires.

En s'engageant dans une nouvelle stratégie en faveur de l'eau et de la transition écologique, le Département souhaite anticiper les effets du changement climatique au niveau local et garantir un futur vivable aux générations futures.

Cette nouvelle démarche construite sur 3 axes stratégiques facilitera la coordination des projets à l'échelle départementale mais elle est aussi une opportunité pour renforcer le développement et l'attractivité économique, tout en confortant la qualité et le cadre de vie en Aveyron.

**# Une politique ambitieuse en matière d'eau**

**# Un département exemplaire dans la gestion de son patrimoine départemental**

**# Un patrimoine naturel à valoriser et à faire découvrir**

# #3.1 EAU POTABLE

## OBJECTIFS

Garantir la même qualité de service à l'ensemble des Aveyronnais,

Assurer la sécurité quantitative et qualitative pour tous les approvisionnements en eau potable : enjeux économiques, humains et d'aménagement du territoire,

Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'eau potable.

Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

## BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

## PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des projets est conditionnée par le prix de l'eau qui doit être au minimum de 1 € par m<sup>3</sup> (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> hors taxes et redevances).

À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

Application d'un taux différencié selon que le nombre d'abonnés desservis par le service est ou non supérieur à 15 000 abonnés.

## DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Service de distribution  
> 15 000 abonnés\*  
Taux maximum

Service de distribution  
<=15 000 abonnés\*  
Taux maximum

| ÉTUDES  |     |      |
|---|-----|------|
| Recherche de nouvelles ressources   | 10% | 20 % |
| Schéma directeur, zonage  | 0%  | 20 % |
| Étude patrimoniale et financière, modélisation, numérisation des réseaux                              | 0%  | 20 % |
| Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, captages)                             | 0%  | 20 % |
| Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence) | 10% | 10 % |

  

| TRAVAUX  |     |      |
|--|-----|------|
| Création et équipement d'un nouveau captage  | 0%  | 20 % |
| Réhabilitation d'un captage  | 0%  | 20 % |
| Création d'une interconnexion (entre 2 entités distinctes qui gardent leur indépendance de gestion ou dans le cadre d'une adhésion)                          | 10% | 20 % |
| Création d'un maillage (au sein d'une même entité de gestion) pour des raisons de sécurité des approvisionnements, de qualité ou la suppression d'un captage | 0%  | 20 % |

  

| ÉQUIPEMENTS   |    |      |
|---|----|------|
| Mise en place d'un traitement                                       | 0% | 20 % |
| Acquisition de matériel d'autosurveillance                          | 0% | 20 % |
| Installation d'équipements de comptage (sectorisation, prélèvement) | 0% | 20 % |
| Mise en place de la télégestion                                     | 0% | 20 % |

\* nombre d'abonnés domestiques ou assimilés (un abonné peut avoir plusieurs abonnements).

Sont exclus de la dépense subventionnable les travaux relatifs à la desserte et au renouvellement, les réservoirs ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études, honoraires, frais de publicité, opérations de contrôle).

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location du matériel justifiables sur factures.

La dépense subventionnable est plafonnée à 460 000 € HT par an et par collectivité pour les travaux et à 100 000 € HT pour les études.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable



## #3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### OBJECTIFS

Préserver la qualité de l'eau et des usages (tourisme, pêche, ressource) ainsi que la biodiversité,  
Satisfaire les besoins d'hygiène et de confort,  
Accompagner les collectivités dans l'optimisation de la gestion et l'organisation de leur service.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier des projets portés par les collectivités aveyronnaises dans le domaine de l'assainissement collectif.  
Accompagnement technique via l'appui fourni par Aveyron Ingénierie à ses adhérents.

### BÉNÉFICIAIRES

Les communes rurales (au sens de l'article D3334-8-1 du CGCT) et groupements de communes compétents juridiquement.

### PARTENAIRES

Agence de l'Eau à travers un partenariat tripartite Département, Aveyron Ingénierie sur la période 2019-2024.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, des priorités fixées par l'Assemblée départementale, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

L'éligibilité des projets est conditionnée par le montant de la redevance assainissement qui doit être au minimum de 1 € par m<sup>3</sup> (cumul de la part fixe et de la part proportionnelle sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> hors taxes et redevances). À défaut, la délibération correspondante pourra être prise l'année de lancement du projet pour une mise en application l'année suivante.

Les travaux projetés devront être conformes au zonage d'assainissement validé par enquête publique.

Pour les travaux de réseaux, il conviendra de justifier de l'existence préalable d'un ouvrage de traitement.

## Dépenses subventionnables :

### ÉTUDES

Schéma directeur (assainissement, pluvial),

Diagnostic de l'état et du fonctionnement des ouvrages (réseau, station d'épuration),

Étude d'optimisation de l'organisation technique et financière (gouvernance, transfert de compétence),

Valorisation des boues (hors suivi agronomique),

Aides à la décision, faisabilité.

### TRAVAUX

Création d'une station d'épuration,

Mise en place de traitement ou d'équipement supplémentaire sur une station existante : traitement de l'azote, du phosphore, des matières de vidange, désinfection, amélioration de la filière boues, télégestion du système d'assainissement,

Création de réseaux eaux usées concomitamment à la création de la station,

Extension de réseaux eaux usées (collecte/transfert) visant à accroître la charge de pollution de la station notamment dans le cadre de la suppression de rejets directs existants ou de points noirs caractérisés par des pollutions avérées sur des zones sensibles (baignades, protection eau potable).

#### Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux de renouvellement,
- Les travaux sur les réseaux pluviaux,
- Les extensions de réseaux pour récupérer des pollutions nouvelles,
- Les dépenses de maîtrise d'œuvre et frais divers (études géotechniques, honoraires de notaire, frais de publicité, opérations de contrôle réseaux).

La dépense subventionnable est plafonnée, par an et par collectivité, à 500 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est intercommunale et à 250 000 € HT de travaux si la maîtrise d'ouvrage est communale, et à 100 000 € HT pour les études.

Pour la création ou l'extension des réseaux, le plafond de la dépense subventionnable est de 7 650 € HT par branchement (hors réseau de transfert). Pour les stations d'épuration le plafond de la dépense subventionnable est de 2 000 € HT par équivalent-habitant.

S'agissant des travaux en régie, seules sont subventionnables la fourniture de matériaux et la location du matériel justifiées sur factures. Ils sont également soumis aux opérations de contrôle (contrôles caméra, test d'étanchéité et de compactage).

### MODES D'INTERVENTION FINANCIERE

Pour les études, le taux pourra atteindre 20% maximum du coût HT en fonction des co-financements obtenus.

Pour les travaux, le taux d'intervention pourra atteindre :

- 10% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers bénéficiant d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau,
- 30% maximum du coût HT des travaux pour les dossiers ne bénéficiant pas d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

## #3.3 AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES

### OBJECTIFS

Préserver et améliorer la valeur patrimoniale et qualitative des cours d'eau avec le souci de préserver la ressource, la biodiversité, les usages et le cadre de vie,  
Optimiser la dépense en incitant à la prévention (entretien régulier).

### NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des études et travaux de préservation des fonctionnalités des cours d'eau portés par les collectivités.

### BÉNÉFICIAIRES

Les maîtres d'ouvrage compétents juridiquement et organisés à une échelle adaptée.

### PARTENAIRES

Agence de l'Eau, Région.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

L'éligibilité des travaux est conditionnée à leur inscription dans un plan pluriannuel de gestion.  
Examen des projets au regard des enveloppes budgétaires disponibles, du niveau de cofinancement, du caractère novateur du projet, des enjeux du territoire et de solidarité.

#### Dépenses subventionnables :

- Les études visant à affiner la connaissance des caractéristiques et du fonctionnement des cours d'eau et des bassins versants (hydromorphologie, hydraulique),
- Les travaux d'aménagement et entretien du lit et des berges des cours d'eau non domaniaux : gestion de la végétation, des atterrissements, des embâcles, protection des berges pour les zones à enjeux, aménagement d'accès du public à la rivière (pêcheurs, sportifs, baigneurs,...), aménagement de points d'abreuvement pour le bétail.

#### Sont exclus de la dépense subventionnable :

- Les travaux d'intérêt privé,
- Les travaux d'équipement urbain ou d'aménagement paysager,
- Les travaux de lutte contre les inondations, de protection des biens et des personnes.

La dépense subventionnable est plafonnée par an et par structure à 230 € HT par km<sup>2</sup> de bassin versant.

Ce plafond intègre les études, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais divers et imprévus.

En l'absence d'un prestataire extérieur, les frais de maîtrise d'œuvre sont évalués forfaitairement à 10% du montant HT des travaux.

Taux d'intervention maximum 10% du coût TTC (si non récupération de la TVA).

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

# #3.4 LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES ESPACES PUBLICS

## OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Réfléchir sur des actions concrètes au sein des services administratifs.

## BÉNÉFICIAIRES

Usagers (public, partenaires, élèves...),  
Agents du Département.

## PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme de modernisation du patrimoine départemental et donc des espaces publics, la Direction des Bâtiments intègre systématiquement les volets environnementaux et énergétiques aux études préalables menées avant la mise en œuvre.

Ainsi pour les espaces publics, la limitation / diminution de l'imperméabilisation des espaces « publics » (stationnements, cours, etc..) fait l'objet d'une réglementation dans le cadre des autorisations d'urbanisme.

Une réflexion est déjà engagée pour aller au-delà de la réglementation et rendre perméable un maximum de surfaces d'espaces publics ; dans la limite de la faisabilité technique et fonctionnelle :

Sur les collèges, le recours à des enrobés bitumineux pour le revêtement des cours a été privilégié de façon généralisée : mise en œuvre maîtrisée, bonne tenue dans le temps, il permet de pratiquer l'EPS et de limiter l'entretien des espaces intérieurs (moins de salissures). La création d'espaces verts nécessite la limitation de ces accès aux élèves afin de réduire les salissures (mise en place de clôtures, couvresols...). A noter également la difficulté d'entretien des surfaces non goudronnées du fait de l'interdiction des phytosanitaires. Des enrobés ou bétons drainants offrent notamment des alternatives intéressantes afin de diminuer les surfaces imperméabilisées, pour un coût 2 fois supérieur à un enrobé classique.

De plus, l'éclairage des espaces publics fait également l'objet d'une attention particulière pour limiter la consommation et les nuisances aux riverains.

Pour répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable, l'opportunité **d'une remise à niveau des revêtements des cours des collèges et de tous les espaces publics départementaux sera systématiquement intégrée aux projets de modernisation**. Pour aller plus loin, **un programme spécifique pluriannuel pourrait être envisagé** (ex. 1 à 2 réfections de cours de collège/an, soit environ 200 000 €/an).

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation  
Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

## #3.5 AGIR SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

### OBJECTIF

Affirmer une stratégie en matière de développement durable respectueuse des enjeux environnementaux.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Agir sur le patrimoine départemental.

### BÉNÉFICIAIRES

Usagers (agents du Département, public, partenaires, élèves...).

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation du patrimoine départemental, la Direction des Bâtiments veille à intégrer, dans la limite des disponibilités financières dont elle dispose, les volets énergétiques et environnementaux.

Une attention particulière est notamment portée à :

- L'utilisation de matériaux biosourcés (structure bois, isolation bois paille) ainsi que de consommables respectueux de l'environnement (produits d'entretien),
- L'innovation (plancher alliage bois /béton, brasseur d'air sans pale, récupération d'énergie fatale sur les groupes froids des cuisines),
- La gestion des eaux de pluie (récupération des eaux de pluie pour l'arrosage),
- La consommation de l'eau potable (chasse d'eau économe, robinets limiteurs...),
- La gestion des espaces verts (limiter l'imperméabilisation par ex),
- La gestion et la valorisation des déchets (alimentaires, ordinateurs, mobiliers...),
- La gestion des flux (liaison douce en lien avec les voies à proximité),
- La mutualisation d'équipement avec d'autres collectivités (parking, services de restauration).

Concernant la **transition énergétique**, en 2012, le Département a lancé une analyse énergétique de ses bâtiments via notamment la réalisation de Diagnostics de Performance Energétique (DPE) de l'ensemble de son patrimoine et de ses collèges. Cet état des lieux a été le point de départ d'un nouveau programme de travaux d'économies d'énergie, selon 3 axes :

#### 1- Diminution des besoins énergétiques :

- En renforçant l'isolation des bâtiments : menuiseries, isolation par l'extérieur,
- En remplaçant les éclairages traditionnels par des équipements basses consommations (LED),
- En installant des « gestionnaires » d'éclairage.

#### 2- Rénover des chaufferies de plus de 25 ans avec installations d'équipements plus performants.

3- Expérimentation de la mise en place de **systèmes de supervision** pour améliorer la gestion de consommations en adaptant la production aux besoins.

#### Supervision :

Le système de supervision expérimenté depuis 2019 permet d'améliorer la gestion et d'affiner le pilotage des équipements afin d'optimiser nos consommations en s'adaptant strictement aux besoins.

Les premiers résultats constatés font apparaître une **diminution de 10 à 12 % des consommations énergétiques** sur la période hivernale. Avec la création d'une **interface informatique** qui pourra être mise à disposition de chaque occupant la **diminution des consommations pourrait atteindre 15 à 20%** (voir fiche Centre départemental supervision #Immobilier départemental ).

#### Énergies renouvelables :

Les évolutions technologiques dans le domaine des énergies renouvelables offrent des marges de progression pour notre patrimoine.

*Photovoltaïque : cf. fiche photovoltaïque*

*Bornes de recharge véhicules électriques : cf. fiche action bornes recharges véhicules électriques.*

#### Les réseaux de chaleur :

Le Département est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus qui alimente en chauffage les bâtiments de l'INSPE (ex-IUFM), du CDDS (Centre Départemental pour Déficients Sensoriels), de l'ensemble scolaire St Joseph et des logements Fabié à Rodez. De plus, trois collèges (Cransac, Decazeville et Saint Affrique) sont raccordés à un réseau de chaleur communal.

La loi NOTRe ne nous permet plus de créer de nouveaux réseaux. Cependant, toutes les opportunités de raccordement à des projets de réseaux sont étudiées.

#### Le bois énergie :

Cinq sites sont déjà équipés et chauffés grâce à des chaudières biomasse : le Centre Technique Départemental à Flavin, les collèges de Pont-de-Salars, Naucelle et Réquista, ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez. Le collège du Larzac, en cours de construction, sera également équipé d'une chaufferie bois. Cette solution est étudiée pour tous les projets de rénovation.

#### Solutions passives / confort d'été :

Suite aux fortes chaleurs des étés 2017 et 2018, une étude de faisabilité technico-économique pour le rafraîchissement des locaux du patrimoine départemental a été menée par la Direction des Bâtiments. Il a été acté la priorisation de la mise en place du rafraîchissement pour les bâtiments accueillant un public « sensible » en nombre important (MSD) et/ou présentant des températures élevées en période de forte chaleur.

Le projet de programme pluriannuel intègre un budget de 2 M € pour équiper les bâtiments « prioritaires » de système de rafraîchissement.

Il convient de noter que ces installations qui représentent un investissement important génèrent aussi des coûts d'exploitation élevés. Compte tenu des exigences réglementaires à venir (décret tertiaire – 40 % en 2030), et afin de maintenir un confort d'été acceptable pour les usagers de nos divers bâtiments, **des solutions alternatives vont donc devoir être privilégiées. Celles-ci sont dites « passives »** et peuvent combiner différentes techniques : ventilation intensive (principe de « free cooling » : sur ventilation la nuit avec des températures plus fraîches), installation de brasseurs d'air en plafond, mise en place d'occultations solaires ou de casquettes, végétalisation des façades ou des toitures...

Des études vont être engagées en ce sens pour évaluer tous les impacts mais il conviendra de définir le niveau de confort acceptable compatible avec les enjeux environnementaux.

Ces actions vont faire l'objet d'une réflexion pour les renforcer et ainsi répondre à l'objectif d'affirmer une stratégie en matière de développement durable pour tendre vers l'objectif d'un parc de bâtiment neutre ou quasi neutre (norme QNE).

### **CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT**

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments - Services Exploitation

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

# #3.6 ÉQUIPER LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

## OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Equiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques.

## BÉNÉFICIAIRE

Département

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Département a été réalisée en 2013.

Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue a ainsi été équipé de 238 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. L'installation est en service depuis octobre 2015 et permet de générer une recette moyenne issue de la vente d'électricité de 5800 € / an.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Départemental de Bel-Air, 153 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont également été installés. Cette installation est en service depuis mars 2021, la production annuelle attendue est de 38 060 kWh/ an soit une recette prévisionnelle d'environ 5 000 €/an.

Le collège du Larzac à la Cavalerie, en cours de construction, sera également équipé d'environ 900 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques situés sur la toiture du gymnase.

La baisse des coûts de fabrication et d'installation des panneaux, l'amélioration des rendements et la baisse des coûts de rachat de l'énergie produite ont obligé à mettre à jour totalement l'étude réalisée en 2013.

Cette actualisation, menée sur 23 sites jugés comme les plus favorables à recevoir des panneaux photovoltaïques, fait apparaître un cout d'investissement variant de 20 K € HT à 50 K € HT par site (hors désamiantage éventuel de toiture). Les temps de retour sur investissement varient de 11 à 16 ans en revente totale et de 9 à 24 ans avec de l'autoconsommation. En cas de désamiantage (nécessaire sur 11 des 23 sites étudiés), les temps de retour seront supérieurs à 30 ans.

Le contrat d'obligation d'achat avec EDF est d'une durée de 20 ans et la durée de vie de l'installation (capacité de production > 80 % capacité initiale) est en moyenne de 30 ans.

Des propositions sur l'opportunité, le nombre de sites à équiper et le budget consacré à cette opération seront finalisées d'ici la fin de l'année.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur



# #3.7 INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ELECTRIQUES - IRVE

## OBJECTIF

Répondre à l'ambition de réduction de consommation d'énergie.

## NATURE DE L'OPÉRATION

IRVE

## BÉNÉFICIAIRES

Les Aveyronnais

## PARTENAIRES

Direction des Mobilités et Infrastructures,  
Agence Départementale du Numérique.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Concernant le patrimoine départemental, les premières bornes de rechargement pour les véhicules électriques de service du Département vont être installées en fin d'année 2021 - début d'année 2022, sur les sites où des livraisons de véhicules électriques ont été actées dans le cadre du programme d'investissement matériel 2021 : CA FOCH, CTD Flavin, PSH Paraire Rodez, MSD Rodez, MSD Decazeville. Les conditions d'accès à ces bornes devront faire l'objet d'une réflexion. Dans un premier temps, elles seront limitées pour les besoins des véhicules de service du Département ; la faisabilité de la mise à disposition de ces bornes aux agents, visiteurs, services extérieurs, élus devra être étudiée, compte tenu des coûts significatifs de recharge des batteries.

De plus, le SIEDA participe au déploiement, en partenariat avec la société REVEO, de bornes de rechargement sur le Département. Le réseau de bornes couvre aussi bien les territoires urbains que ruraux ; placées près des commerces, services et lieux publics et touristiques, ces bornes favorisent l'attractivité de la commune.

Au-delà de ce réseau de bornes, il existe des bornes de rechargement privées (centres commerciaux, parkings publics payants...).

Ainsi, le Département pourrait s'inscrire dans ce réseau d'infrastructures de rechargement de véhicules électriques. Compte tenu de son implantation, les bornes qui seraient installées seraient en zone urbaine uniquement.

Une réflexion pourrait être engagée en tenant compte des volets techniques, juridiques et financiers de la mise à disposition de bornes pour les Aveyronnais ; le premier volet à étudier étant le volet juridique sur la vente (ou mise à disposition) d'énergie.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Développement des Territoires - Direction des Bâtiments

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

# #3.8 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

## OBJECTIFS

Préservation de l'environnement (qualité des paysages, gestion des ressources naturelles),  
Respect des enjeux liés à la biodiversité (faune, flore),

Les enjeux de biodiversité devenant de plus en plus prégnants, il est nécessaire de prolonger les actions déjà mises en œuvre en identifiant de nouveaux champs de réflexion au travers de la définition de stratégies complémentaires au volet développement durable et mobilités douces du projet de mandature.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Contribution de politique des mobilités à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale dédiée au développement durable, à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

## BÉNÉFICIAIRES

Aveyronnais, usagers des infrastructures du Département (routes, mobilités douces).

## PARTENAIRES

Secteur institutionnel : Office Français de la Biodiversité - OFB, DDT, Intercommunalités (déchetteries, unités de méthanisation, chaufferies/réseaux de chaleur), Fédération Régionale de la Chasse d'Occitanie - FRCO.  
Secteur privé : prestataires spécialisés (titulaires de marchés), structures d'insertion, associations, monde agricole.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

La stratégie proposée repose sur 3 axes :

- **Axe 1** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions participant aux objectifs environnementaux, mises en œuvre dans le cadre des opérations de modernisation.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Inventaire écologique sommaire ou détaillé selon les enjeux identifiés par un écologue,
- Élaboration des projets dans le respect de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser),
- Mesures compensatoires visant à replanter à l'identique voire davantage les arbres ou haies supprimés dans le cadre de projets routiers,
- Rétablissement des continuités écologiques (transparence écologique) par la réalisation d'ouvrages spécifiques (passerelles animales) et plantation de haies destinées à guider la faune sauvage,
- Appropriation de la base de données ORFeH (Ouvrages Routiers, Ferroviaires et Hydraulique) + Partenariat FRCO et OFB pour la prise en compte des continuités écologiques dans tous les projets routiers : Modélisation théorique des déplacements de la faune avant création du projet routier puis prise en compte de la modélisation pour le maintien et l'amélioration des déplacements (trame verte) dans l'élaboration du projet,

- Mise en place de FSE (Fossé en Surprofondeur Enherbé) pour réguler l'écoulement des eaux de ruissellement issues des plateformes routières et circonscrire les pollutions accidentelles,
- Diminution des prélèvements de ressources – recyclage,
- Retraitement à la chaux évitant des prélèvements et des transports entre les carrières et les chantiers,
- Privilégier les enrobés phoniques.

Propositions d'actions complémentaires :

- Recours aux revêtements drainants hors chaussée (technique innovante),
- Lors des opérations de compensation, utilisation d'essences végétales locales (cf. fiche : Faire évoluer la pépinière départementale) : Plan de montée en charge de la Pépinière départementale pour la production des essences locales en Aveyron (environ 50 espèces champêtres locales).

Le surcoût s'agissant des actions modernisation en faveur de l'environnement est estimé à environ 5 à 10 % du montant global de la modernisation.

- **Axe 2** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions dans le cadre des opérations d'entretien routier.

Exemples de pratiques actuellement à l'œuvre au sein des équipes du Département, emblématiques de la prise en compte des enjeux biodiversité, qu'il est proposé de maintenir et intensifier :

- Diminution drastique puis suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires (de 2011 à 2015, avant même l'obligation Ophyto en 2017),
- Débroussaillage manuel sous glissières (insertion des personnes éloignées du travail),
- Méthodologie fauchage raisonné (hauteur de coupe, période d'intervention, circuits bisannuels ...),
- Réutilisation des broyats d'élagage (valorisation en plaquettes de chauffages, mise à disposition d'associations pour paillage ...),
- Lutte contre les espèces invasives,
- Actions de sensibilisation en lien avec l'Office Français de la Biodiversité à destination de l'encadrement des équipes des services routiers,
- Action de sensibilisation à la bonne gestion du végétal avec les associations partenaires (principalement sur la taille : fauchage et débroussaillage).

Proposition d'actions complémentaires :

- Continuité écologique / maintien de l'habitat lors de la réparation des ouvrages d'art,
- Mesures adaptées lors des travaux d'entretien des dépendances (curage de fossé et trame bleu, gestion des arbres morts et dépôt temporaire, etc...),
- Comptage de la mortalité de la faune sur les axes structurants du Département (partenariat Viafauna avec la Fédération Régionale de la Chasse).

- **Axe 3** : Maintien, intensification et expérimentation d'actions dans le cadre du programme d'acquisition de matériels :
  - Expérimentation puis généralisation de la thermologie : dosage automatique du sel de déneigement répandu en fonction des températures de chaussée autorisant une réduction significative de la quantité de fondant utilisée (environ 15 %),
  - Poursuite de l'achat de véhicules de moins de 3.5 tonnes à faibles ou très faibles émissions en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques pour répondre aux directives de la loi LOM (véhicules électriques, hybrides...) compatibles avec l'utilisation qui en est faite par les services concernés,
  - Réflexions menées sur l'utilisation d'épareuses électrique (système hydraulique du rotor remplacé par un système électrique). Le régime moteur du tracteur entraîne une consommation moindre de carburant et une réduction des nuisances sonores, avec un risque de pollution hydraulique réduit (expérimentation en 2020 et 2021),
  - Des réflexions sont à mener sur les autres sources de carburants pour les poids-lourds ou autres engins (Biogaz, GNV, hydrogène...) en lien avec les acteurs locaux,
  - Renforcer la maintenance préventive auprès des utilisateurs pour réduire les coûts d'intervention.
- > La Direction des Mobilités et Infrastructures souhaite par ailleurs se doter d'une cellule spécifique qui aura la charge :
  - D'une veille juridique, technique et méthodologique,
  - D'accompagner les services de la DMI dans la définition et la mise en œuvre d'actions innovantes en matière de préservation de la biodiversité.

### COMPOSITION DU DOSSIER

Sans objet

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Mobilités et Infrastructures

## #3.9 PRÉSERVATION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Aveyron est un territoire marqué par des espèces et des espaces emblématiques que le Département souhaite préserver et valoriser ; mais le Département est également riche d'une biodiversité ordinaire qu'il a également le souci de préserver à travers des actions de soutien aux essences locales, de lutte contre certains ravageurs dans un contexte de changement climatique et de nouveaux défis environnementaux.

Le Département est compétent pour la mise en place d'une politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Art. L113.8) avec des outils juridiques (droit de préemption, convention de gestion) et financier (part départementale de la taxe d'aménagement). Cette politique s'inscrit dans un cadre régional et national.

Aujourd'hui on compte 43 ENS ouverts au public dont 25 sont labellisés (signalétique répondant à la charte graphique du Département, équipement d'accueil...) et 2 ENS départementaux (la tourbière des Rauzes et le conservatoire du Châtaignier).

### OBJECTIFS

Mettre en valeur les bijoux départementaux de notre patrimoine naturel : acquisition, aménagement, gestion de sites départementaux d'exception permettant de préserver et de mettre en valeur la biodiversité aveyronnaise,

Travailler en transversalité à travers d'autres politiques départementales (routières, agricoles, aménagement du territoire, pépinière départementale) pour préserver la biodiversité ordinaire et les espèces emblématiques,

Développer la sensibilisation, la connaissance du grand public, des jeunes, des sportifs.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Poursuivre et développer les outils de valorisation : guide multimédia, animations, vitrines, circuits autour des sites départementaux existants : Micropolis, Tourbières des Rauzes, Conservatoire Régional du Châtaignier ; en intégrant également le réseau des sites communaux labellisés,

Centraliser les connaissances existantes acquises à travers les différentes politiques départementales, ou en lien avec les partenaires associatifs ou scientifiques,

Définir une stratégie départementale de la biodiversité identifiant les sites, et en privilégiant les espèces locales à préserver ou à ré-introduire,

Développer les partenariats avec la communauté scientifique, la recherche privée aveyronnaise (expérimentations technologiques et scientifiques), la profession agricole (autour des variétés locales, lutte contre les ravageurs par la biodiversité, lutte contre la déprise agricole), les associations d'envergure départementales et autres acteurs locaux (monde sportif par exemple concernant leur impact sur certains milieux à enjeux) pour mieux connaître et maîtriser la pression sur les espaces sensibles, ainsi que pour préserver ou réintroduire des espèces emblématiques du territoire.

## **BÉNÉFICIAIRES**

Aveyronnais,  
Scolaires,  
Touristes,  
Associations.

## **PARTENAIRES**

Associations, communauté scientifique, monde agricole, monde sportif.

## **MODALITÉS D'INTERVENTION**

Actions à maîtrise d'ouvrage départementale ; ingénierie et expertise,  
Convention de partenariat avec des associations ou partenaires d'envergure départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

## **CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT**

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

# #3.10 AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

## OBJECTIF

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la protection et la mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial déjà labellisés ou susceptibles de devenir des espaces naturels labellisables (au regard de la stratégie départementale définie préalablement) en renforçant l'accompagnement technique et scientifique (ingénierie) des porteurs de projets.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement technique et financier pour des projets d'acquisition, d'aménagement ou de valorisation d'espace présentant un enjeu sur le plan de la biodiversité.

## BÉNÉFICIAIRES

Commune,

Groupement de communes ou associations agréées au titre de la protection de l'environnement.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Jusqu'à 50% du montant des dépenses subventionnables HT avec un plafond de dépenses subventionnables de 50 000 € pour l'aménagement ainsi que pour l'acquisition (cumulables) dans la limite des crédits budgétaires disponibles, en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département et des cofinancements.

### Dépenses subventionnables :

- Les acquisitions foncières,
- La mise en place d'aménagement permettant de concilier l'ouverture du site au public et sa préservation ; uniquement le matériel et les fournitures en cas de travaux réalisés en régie,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par un prestataire spécialisé pour le projet d'aménagement et l'élaboration du plan de gestion.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

# #3.11 MICROPOLIS VITRINE DÉPARTEMENTALE DES SAVOIR-FAIRE AVEYRONNAIS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Micropolis est un équipement construit par le Département en juin 2000 sur les hauteurs du village de Saint-Léons, terre natale du célèbre entomologiste Jean-Henri FABRE.

Cette cité des insectes, unique en Europe, est dédiée à la découverte de la nature et aux insectes et à la sensibilisation au milieu naturel.

Elle accueille chaque année en moyenne 70 000 visiteurs, avec une clientèle diversifiée et essentiellement locale.

Aujourd'hui, on constate que le choix de bâtir Micropolis sur une dimension naturelle, s'inscrit parfaitement dans les attentes sociétales contemporaines, mais aussi dans le prolongement des recherches scientifiques sur l'importance de l'équilibre naturel (biodiversité).

Aussi, cet outil peut être valorisé comme emblème des savoir-faire développés dans l'Aveyron en matière de développement durable auprès des Aveyronnais et des visiteurs.

## OBJECTIFS

Faire de Micropolis l'atout développement durable, au cœur de la stratégie départementale d'attractivité, en lien avec les acteurs du territoire.

Redonner du sens à Micropolis en faisant évoluer le site pour qu'il soit clairement perçu comme un outil de valorisation et de fierté territoriale mais aussi comme un lieu éducatif, de loisir familial et de savoirs, au service de l'attractivité du territoire.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Créer à proximité du site, en bordure de la route départementale 911, une vitrine mettant en valeur l'ensemble des actions réalisées en Aveyron qui concourent à en faire un département responsable en matière de développement durable et de protection de la biodiversité.

Y valoriser les actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire départemental : entreprises, associations, privés, collectivités...

Faire de Micropolis une pierre angulaire de la stratégie départementale :

- Repenser la gouvernance, créer des partenariats avec les acteurs du territoire dans le domaine de la biodiversité, qu'ils soient publics ou privés,
- Positionner l'équipement et l'offre sur l'ancrage territorial, l'angle ludo-éducatif (en lien avec la politique jeunesse et la sensibilisation des jeunes publics) et la protection de la nature, des insectes...,
- Faire évoluer l'offre / la scénographie en fonction de cette stratégie, créer des événements, revoir la stratégie de communication (en lien avec la direction de la communication du Département).



# #3.12 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## OBJECTIF

Faire évoluer les comportements des Aveyronnais, jeunes et moins jeunes, par la prise de conscience individuelle et collective des enjeux du développement durable dans tous les domaines du quotidien : alimentation locale, gaspillage alimentaire, recyclage, alternative à la voiture, mobilité douce.

## NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement financier des actions d'éducation et de sensibilisation menées par les associations dans le domaine de l'environnement et du développement durable : animations pédagogiques, manifestations, expositions, colloques, ouvrages, formations, informations...

## BÉNÉFICIAIRES

Les associations ayant leur siège en Aveyron.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

2 formes d'intervention :

- Subvention à un projet : taux d'intervention jusqu'à 25% en fonction de l'intérêt du projet et du plan de financement,
- Convention de partenariat avec des associations d'envergure départementale sur des axes stratégiques de la politique départementale : participation financière en fonction des enjeux, de l'intérêt du projet pour la biodiversité et l'attractivité du Département, des co-financements.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

# #3.13 PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) constitue une compétence obligatoire du Département. Il permet d'assurer la continuité et la pérennité des itinéraires pédestres, équestres et VTT, par un volet administratif protégeant réglementairement et juridiquement les chemins. Cette pratique sportive permet également aux randonneurs de découvrir les sites naturels remarquables et diversifiés de notre patrimoine naturel départemental.

Il est complété par des actions positionnant la randonnée comme un vecteur de développement économique et social de notre département, en structurant les nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour construire une offre de randonnée qualifiée.

Le schéma départemental des mobilités douces (cf #Mobilités) intégrera le volet chemins de randonnée et permettra de veiller à la cohérence du maillage départemental et de hiérarchiser les niveaux d'inscriptions.

## OBJECTIFS

Pérenniser les sentiers de randonnée, à travers le recensement et l'inscription des sentiers au PDIPR, en priorisant les chemins structurants identifiés dans le futur schéma départemental des mobilités douces, Conforter le rôle de coordonnateur du Département sur les grands itinéraires (GR, GRP), Participer à l'aménagement et à la valorisation de chemins ruraux afin d'améliorer l'offre de randonnée de loisirs et de participer également aux enjeux de la mobilité douce du quotidien.

## NATURE DE L'OPÉRATION

1/ Assistance technique et méthodologique au territoire à travers :

- L'inscription des chemins au PDIPR en priorisant les GR, GR de Pays, les circuits incluant un Espace Naturel Sensible ainsi que les circuits de l'Aveyron à Pied ; les chemins inscrits devront répondre à plusieurs critères qualitatifs : inscription dans un circuit entretenu, balisé et répertorié sur un support écrit ; ils ne devront pas comporter plus de 30% de goudron,
- L'expertise sur les projets locaux,
- La mise en place d'une charte de la signalétique,
- La prise en charge de la signalétique des circuits structurants d'intérêt départemental ou interdépartemental (GR, GRP) dans le cadre d'une concertation avec les territoires.

2/ Accompagner financièrement des collectivités pour les travaux d'aménagement et de valorisation de leurs chemins ruraux (inscrits au PDIPR) :

- Création ou réfection d'itinéraires de randonnée pédestres, équestres et VTT :
  - Frais d'acquisition foncière y compris frais de notaire et de géomètre,
  - Travaux d'aménagement si justifiés pour la pratique d'activités de pleine nature : élagage, débroussaillage, abattage d'arbres, mise à niveau de murets et talus, reprofilage, empierrement, enrochement, revers d'eau, busage, fossés,
  - Création, réalisation et mise en place de la panneautique et de la signalétique respectant la charte départementale,
  - Équipements spécifiques : passerelle, passage canadien, chicane, portillon, escalier.
- Aménagement de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Études intercommunales liées à l'élaboration d'un schéma directeur de la randonnée.

### **BÉNÉFICIAIRES**

Communes,  
Communauté de communes,  
Associations d'envergure départementale.

### **PARTENAIRES**

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, Parcs Naturels Régionaux.

### **MODALITÉS D'INTERVENTION**

Taux d'intervention = jusqu'à 30% du montant HT des dépenses subventionnables.

*Cas particuliers :*

La dépense subventionnable est plafonnée :

- 50 000 € par an et par collectivité,
- Pour la mise à niveau par empierrement à 15 € HT par mètre linéaire,
- Pour des travaux de ponts-piéton ou de passerelle à 30 000 € HT.

### **CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT**

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable

# #3.14 EMBELLISSEMENT DES VILLAGES ET CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

## OBJECTIF

Accompagner et valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable à l'attractivité de notre territoire et au cadre de vie des habitants et touristes en intégrant les enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité (zérophyto).

## NATURE DE L'OPÉRATION

Accompagnement de projets d'aménagement paysager des espaces publics à travers la fourniture de plants et de conseils techniques notamment au travers de l'organisation du concours départemental du fleurissement qui permet de récompenser les collectivités qui s'investissent le plus.

Production de plants sur le site de Pépinière départementale de Salmiech (45 000 plants produits par an sur 4.3 ha) avec une préoccupation environnementale forte : inscription au label végétal local pour produire des essences locales, choix d'essence mellifères et adaptées au changement climatique, gestion différenciée.

## BÉNÉFICIAIRES

Les communes du Département.

## PARTENAIRES

L'association Arbres, haies, paysage dans le cadre du Label Végétal Local.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Fourniture de plants en fonction de la richesse communale,

Appui et conseils techniques dans le cadre de la participation au Concours départemental du fleurissement,  
Organisation de la Journée technique départementale de sensibilisation,

Organisation du Concours départemental du fleurissement : dispositif de récompense sous forme de bons d'achat et de participation à un voyage découverte.

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Avenir des Territoires - Direction de l'Eau et du Développement Durable